



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/L.398/Add.3  
22 avril 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**Douzième session**

Accra (Ghana)

20-25 avril 2008

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**PROJET DE TEXTE NÉGOCIÉ POUR LA DOUZIÈME SESSION  
DE LA CONFÉRENCE**

**Note du secrétariat de la CNUCED**

*Les paragraphes qui suivent ont maintenant été approuvés ad referendum et remplacent les paragraphes portant la même numérotation du document TD/L.398.*

95. Face à l'effritement des préférences commerciales, notamment dans le cadre du système généralisé de préférences, qui a des incidences sur le commerce et le développement des pays en développement bénéficiaires, en particulier les PMA, des solutions appropriées doivent être trouvées. À cet égard, la communauté internationale devrait soutenir, par des mesures appropriées et effectives, y compris le résultat des négociations commerciales multilatérales, les pays tributaires de préférences dans leurs stratégies pour diversifier leur base économique, accroître la compétitivité et les capacités productives et développer de nouvelles possibilités d'exportation, ainsi que s'intégrer progressivement dans l'économie mondiale.

151. (*supprimé*)

213. Le financement de la participation d'experts de pays en développement, y compris de PMA, et de pays en transition doit être pérenne et prévisible. Il proviendra du fonds d'affectation spéciale créé à cette fin, et le Secrétaire général de la CNUCED est invité à redoubler d'efforts et de détermination pour obtenir à titre prioritaire des contributions à ce fonds. Les États membres sont invités à contribuer au fonds.

-----